

Challenge Hegy André 2023

Règlement.

Article 1: présentation

Le club Kingersheim-Echecs (Club B68001 FFE comité LEGE) au n° 2 place de la Réunion
68260 KINGERSHEIM

Organise le Challenge Hegy André 2023 au C. R. A. (Centre de Ressource des Associations) n° 2 place de la Réunion 68260 KINGERSHEIM - France.

Ce tournoi se déroulera sur 7 rondes du 6 avril 2023 au 30 juin 2023.

Article 2: règles et appariements

Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 93e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables au 1er janvier 2023

Les appariements se feront au système suisse intégral (Règles C.04 FIDE Swiss Rules) Fort-faible, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant l'obtention d'un classement ou titre (selon FIDE).

Sont appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et/ou réglé leurs droits d'inscription

Article 3: cadence

Cadence: 7 rondes en 1h30 avec incrément de 30 s/coup (cadence Fischer).

Article 4: horaires

Horaire de jeu:

Ronde 1: vendredi 06/04/2023 à 20 h 30

Ronde 2: vendredi 21/04/2023 à 20 h 30

Ronde 3: vendredi 05/05/2023 à 20 h 30

Ronde 4: vendredi 19/05/2023 à 20 h 30

Ronde 5: vendredi 02/06/2023 à 20 h 30

Ronde 6: vendredi 16/06/2023 à 20 h 30

Ronde 7: vendredi 30/06/2023 à 20 h 30

Clôture des inscriptions : jeudi 06/04/2022 à 20 h 15.

Pointage et vérification des licences: jeudi 06/04/2023 de 20 h 15 à 20 h 30.

Clôture du tournoi: vendredi 30/06/2023.

Article 5: droits d'inscription et prix.

Droits d'inscription: 10 € pour les adultes et 5 € pour les jeunes (moins de 20 ans).
Gratuit pour GMI - MI - MF - membres équipe de France

1^{er} prix = 50 € ; 2^{ème} prix = 30 € ; 3^{ème} prix = 20 € ; Prix par tranche ELO et prix vétéran.
Les prix sont non cumulables. En cas d'ex aequo la répartition se fera à la place. Les prix par catégories ne seront remis que s'il y a au moins 3 participants de cette catégorie.

Article 6: Classement

Départage des ex-æquo :

- Buchholtz tronqué
- nombre de victoires
- performance ELO du tournoi

Article 7: Forfaits

- Tout joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus d'une heure de retard sera considéré comme forfait
- Deux forfaits non justifiés entraînent l'exclusion du tournoi. Le joueur exclu ne pourra plus se représenter l'année suivante au même Tournoi.

Article 8: Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (les blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage.

Article 9: Nullité par accord mutuel

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Les joueurs sont tenus de respecter la charte du joueur FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Article 10: rappels

- La salle principale (salle n°2) sera considérée comme aire de jeu.
- La salle n°1 sera la salle d'analyse.
- Analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu
- Les joueurs éviteront toute discussion et toute lecture suspecte.

- les abandons non justifiés seront signalés au directeur des titres et sanctionnés pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- Chaque joueur se devra d'avoir une attitude convenable conforme à la charte du joueur FFE et code de l'éthique de la FIDE.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement oral ou écrit de l'arbitre. Deux avertissements pourraient signifier l'exclusion immédiate du Tournoi

Article 11: Arbitrage

Arbitre principal :

Gabriel DE FAVERI - Arbitre Fédéral Open 1.

Autre Arbitre :

Sylvain THELEN - Arbitre Fédéral Club.

Article 12: Jury d'appel

Les décisions prises par l'arbitre peuvent faire l'objet d'un appel par écrit dans les 48 heures auprès du Directeur du Tournoi qui réunira la Commission d'Appel.

La Commission d'Appel est composée de 4 personnes : L'Organisateur du Tournoi, trois joueurs désignés par l'équipe organisatrice du Tournoi avant le début de la ronde 1.

Article 13: Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés

Article 14

L'inscription au tournoi vaut acceptation et respect du présent règlement intérieur

L'arbitre Principal

G. DE FAVERI

L'organisateur

M. KAPSA